

La Ville de MORLAIX vous offre la possibilité de régler vos factures de restauration scolaire, de garderie et de séjour à la Ferme des Enfants par prélèvement mensuel, **le 10 de chaque mois**.

Ce mode de paiement, qui vous permet de vous décharger des préoccupations matérielles de règlement, n'est nullement obligatoire, et peut être suspendu à tout moment, si les modalités ne vous conviennent plus.

**MERCI DE JOINDRE UN RIB**

**AUTORISATION DE PRELEVEMENT**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	
NOM : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	
.....	

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
514812

DÉSIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Etablissement : .....			
Code banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
.....	.....	.....	.....

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Ville de MORLAIX BP 47125 - 29671 Morlaix Cedex

DATE
A .....
le .....

SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER